

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

AEXALT

FACADAEX ANTI-ALGUES

Version 1.3

Date de révision 01.03.2023

Date d'impression 27.03.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : FACADAEX ANTI-ALGUES

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : E74C-R0K4-T00S-01MN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **PLUHO**
4 avenue du Prieuré - Bât. 7
77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS
France
Tel : 01 60 17 02 80

Adresse e-mail / Personne responsable/émettrice : fds@aexalt.net

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +41 61 313 94 94 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

FACADAEX ANTI-ALGUES

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

chlorure de didécyltriméthylammonium

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS	Classification	Concentration
--------------	---------	----------------	---------------

FACADAEX ANTI-ALGUES

	No.-CE No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH		(% w/w)
chlorure de didécyl diméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6 01-2119945987-15-XX XX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 15
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	
propane-2-ol Isopropanol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 3 - < 5
chlorure de didécyl diméthylammonium	7173-51-5 230-525-2 612-131-00-6 01-2119945987-15-XX XX	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 9 - < 11
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10	
propane-2-ol Isopropanol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 3 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation :
- Amener la victime à l'air libre.
 - En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
 - Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
 - Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
 - Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
- En cas de contact avec la peau :
- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.
 - Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
 - Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
 - Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

FACADAEX ANTI-ALGUES

- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau tiède, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler immédiatement un médecin.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.

FACADAEX ANTI-ALGUES

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Pour empêcher que les fuites ou les déversements ne se répandent, équiper d'un système de rétention des liquides approprié.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

FACADAEX ANTI-ALGUES

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
propane-2-ol	67-63-0	VLCT (VLE)	400 ppm 980 mg/m3	FR VLE
			200 ppm	ACGIH
			400 ppm	ACGIH

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
chlorure de didécyldiméthylammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,39 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	5,39 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1,55 mg/kg
propane-2-ol	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	1,55 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
chlorure de didécyldiméthylammonium	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau de mer	0,0002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,82 mg/kg
	Sédiment marin	0,28 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	0,595 mg/l
	Sol	1,4 mg/kg
	propane-2-ol	Eau douce
Utilisation/rejet intermittent(e)		140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Station de traitement des eaux usées		2251 mg/l
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg
Sédiment marin		552 mg/kg
Sol		28 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	2251 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

FACADAEX ANTI-ALGUES

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Remarques : Porter des gants de protection. temps de pénétration : > 480 min
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Appareil respiratoire avec filtre ABEK.

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure /
Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure /
Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : 61,5 °C
Méthode: ISO 2719, Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition
Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : 6,5 - 8 (20 °C)
Concentration: 10 g/l

Viscosité
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

FACADAEX ANTI-ALGUES

Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,98 g/cm ³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes
Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Remarques: Donnée non disponible

FACADAEX ANTI-ALGUES

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarques: Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Remarques: Donnée non disponible

Mutagenicité des cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Remarques: L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et causer finalement une perforation intestinale.

Les données toxicologiques suivantes se réfèrent à:

chlorure de didécyldiméthylammonium (No.-CAS: 7173-51-5)

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 238 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

FACADAEX ANTI-ALGUES

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): 3 342 mg/kg
Méthode: US-EPA
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 3 min
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation de la peau
BPL: oui

Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation sévère de la peau
BPL: oui
Evaluation: Provoque des brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Type de Test: Test de Buehler
Espèce: Cochon d'Inde
Evaluation: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: US-EPA
Résultat: non sensibilisant
BPL: oui

Type de Test: Test de Buehler
Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: non sensibilisant

Mutagénicité des cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Espèce: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Espèce: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: oui
Résultat: négatif
BPL: oui

: Type de Test: Test de mutation du gène
Espèce: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: oui
Résultat: négatif
BPL: oui

FACADAEX ANTI-ALGUES

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vivo
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: négatif
BPL: oui

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent à:

FACADAEX ANTI-ALGUES

chlorure de didécyldiméthylammonium(No.-CAS: 7173-51-5)

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,19 mg/l Durée d'exposition: 96 h Contrôle analytique: oui Méthode: US-EPA BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,062 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation Contrôle analytique: oui Méthode: EPA-FIFRA BPL: oui NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,014 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Remarques: Moyenne géométrique de multiples études de pertinence / qualité (EU Active Substance Assessment Report, June 2015).
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,026 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Inhibition de la croissance Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 34 jr Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Contrôle analytique: oui Méthode: OCDE Ligne directrice 210 BPL: oui
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): 11 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209 BPL: oui
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	Type de Test: Toxicité aiguë NOEC: >= 1 000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE Ligne directrice 207 BPL:oui
Toxicité pour les plantes	:	CE50: 283 - 1 670 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Point final: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 208
Biodégradabilité	:	Type de Test: Essai de Sturm modifié

FACADAEX ANTI-ALGUES

Concentration: 10 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 72 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui

Type de Test: Test de Die-Away
Concentration: 0,016 mg/l
Biodégradation: 93,3 %
Durée d'exposition: 28 jr
BPL: oui

Type de Test: Test de OECD Confirmatory
Biodégradation: 91 %
Durée d'exposition: 24 - 70 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 303A
BPL: non

Remarques: Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Dégradation abiotique hydrolytiquement stable
Méthode: EPA-FIFRA
BPL: oui

Répartition entre les compartiments environnementaux : Mobile dans les sols
Méthode: US-EPA

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.
Contacter les services d'élimination de déchets.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

FACADAEX ANTI-ALGUES

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1	Numéro ONU	:	1903
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	:	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	:	8
14.4	Groupe d'emballage	:	II
	Etiquettes	:	8
14.5	Dangers pour l'environnement	:	non

IMDG

14.1	Numéro ONU	:	1903
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	:	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	:	8
14.4	Groupe d'emballage	:	II
	Etiquettes	:	8
	No EMS Numéro 1	:	F-A
	No EMS Numéro 2	:	S-B
14.5	Dangers pour l'environnement	:	Polluant marin: oui
	groupes de chargements mélangés	:	Composés d'ammonium

ADR

14.1	Numéro ONU	:	1903
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	:	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	:	8
14.4	Groupe d'emballage	:	II
	Code de classification	:	C9
	Numéro d'identification du danger	:	80
	Etiquettes	:	8
14.5	Dangers pour l'environnement	:	oui

RID

14.1	Numéro ONU	:	1903
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	:	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	:	8
14.4	Groupe d'emballage	:	II
	Code de classification	:	C9
	Numéro d'identification du danger	:	80
	Etiquettes	:	8
14.5	Dangers pour l'environnement	:	oui

FACADAEX ANTI-ALGUES

DOT

14.1	Numéro ONU	:	1903
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	:	Disinfectants, liquid, corrosive n.o.s. (Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	:	8
14.4	Groupe d'emballage	:	II
	Etiquettes	:	8
	Numéro de Code du Plan d'Urgence	:	153
14.5	Dangers pour l'environnement	:	non

TDG

14.1	Numéro ONU	:	1903
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	:	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	:	8
14.4	Groupe d'emballage	:	II
	Etiquettes	:	8
14.5	Dangers pour l'environnement	:	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE E1
du Parlement européen et du
Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents
majeurs impliquant des
substances dangereuses.

DANGERS POUR
L'ENVIRONNEMENT

Classe de contamination de l'eau : WGK 2 Mise en danger significative de l'eau
(Allemagne)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

FACADAEX ANTI-ALGUES

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification du mélange:

Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
ACGIH	:	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
ACGIH / TWA	:	8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ATE - Acute Toxicity Estimate; AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen / Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; BPR – Biocidal Product Regulation; bw - Poids corporel; CAS - Chemical Abstract Service; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DNEL-Derived No Effect Level; DOT - Department of Transportation; EC – European Community; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; EN – European Standard; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Emergency Response Guide; EU OEL - European Occupational Exposure Limit; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; GV – Danish Exposure Limits for Substances and Materials; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); LOFT - Danish Threshold Limit Value; MAK - German Threshold Limit Value; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NIOSH/Guide – National Institute of Safety and Health

FACADAEX ANTI-ALGUES

Guidebook; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NTP - National Toxicology Program; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PEL - Permissible Exposure Limit; PNEC - Predicted no Effect Concentration; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; REL - Recommended Exposure Limit; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; STEL - Short-Term Exposure Limit; TDG - Transportation of Dangerous Goods; TGG – Dutch Threshold Limit Value; TGV – Swedish OEL; TLV Threshold Limit Value; TLV-C - Threshold Limit Value Ceiling; TWA -Time Weighted Average; UDS - Unscheduled DNA Synthesis; UN - Les Nations Unies; VLE - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France; VME - Valeur (Limite) Moyenne d'Exposition; VOC - Volatile Organic Compound[s]; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WEEL - Workplace Environmental Exposure Level; % w/w Percent weight by weight; %(V) Percent Volume

Information supplémentaire

Format de la date : jj.mm.aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR